



Réponse du Ministre du Travail à la question parlementaire N°4524 du 22 juillet 2026 de l'honorable Député Georges ENGEL et de l'honorable Député Ben STREFF concernant « Attribution du statut de salarié handicapé ».

Question 1: Quel délai maximal le Gouvernement entend-il atteindre pour le traitement d'une demande de statut de salarié handicapé ?

La loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées est actuellement en cours de révision. Le délai maximal de traitement sera défini dans le cadre de ces travaux législatifs qui sont encore en cours de discussion.

Question 2: Quel est actuellement le délai moyen de traitement des demandes d'obtention de ce statut ?

Le délai moyen de traitement des demandes d'obtention du statut de salarié handicapé est de 52 jours calendrier. Il est stable par rapport à 2025 (52 jours).

Le délai global de traitement peut toutefois varier selon la complétude du dossier, la complexité de la situation (personnelle et médicale) de la personne concernée et de la nécessité de recueillir des informations ou examens complémentaires.

Question 3: Quelles mesures concrètes le Gouvernement entend-il mettre en œuvre afin de réduire ces délais ?

Comme précisé précédemment, le Gouvernement est en train de procéder à une révision de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Dans ce contexte, il est notamment examiné dans quelle mesure les délais de traitement peuvent être optimisés grâce à une organisation plus efficiente des procédures, tout en veillant à préserver la qualité et la rigueur des évaluations réalisées.

La Commission médicale a, quant à elle, élargi ses capacités de traitement des dossiers en procédant à une augmentation de la fréquence de ses séances.

Question 4: Le Gouvernement s'est-il fixé un calendrier pour atteindre cet objectif ? Si oui, lequel ?

Alors qu'il est toujours difficile de prévoir le délai de finalisation d'un projet de loi, le Gouvernement envisage son dépôt d'ici la fin de l'année 2026.

Luxembourg, le 19 août 2026

(s.) Marc SPAUTZ
Ministre du Travail